

**Cent soixante-dix-neuf années de présence à Puylata,**  
un collège ouvert en 1893, et quelle suite ?

Cette question se pose dans sa crudité en cette rentrée du fait du déménagement du père Jacques Riberolles qui, après plus de cinquante années de résidence dans la maison de Puylata, montée Saint-Barthélemy, a, le dernier, rejoint le 20 juillet ses confrères, et en particulier le père Bernard Peillon qui l'avait précédé en octobre 2010 dans la communauté de Sainte-Foy-lès-Lyon.

Nous étions le dernier des sept établissements du réseau mariste à bénéficier de la résidence de pères intra-muros. Bien sûr, la congrégation est toujours engagée par la présence du père Roger Lordong à La Verpillière, récemment nommé aumônier national des aveugles ; par celle du père Georges Richard à La Solitude. Cependant ce départ historique m'incite à inaugurer notre année scolaire par une narration.

Cette maison n'est, en effet, pas mariste par décret, mais parce qu'elle est née d'une congrégation dont l'histoire des origines dit déjà le dessein, dont la mission éducative est héritée de la figure de Marie ; et elle est née aussi d'hommes qui ont voulu incarner cette tradition dans ces murs.

Quelle fécondité ferons-nous naître du don de toutes les vies des pères maristes qui se sont succédé depuis la fin du dix-neuvième siècle ?

### Origines de la congrégation

La congrégation des maristes est née par réaction au désastre qu'a été pour l'Eglise la Révolution française : tous ces prêtres bouleversés par 89, mais plus encore par les pics de terreur antireligieuse de 1792 et de 1797, vont chercher comment être chrétien dans un monde nouveau. Parmi eux, douze jeunes gens, ballottés de séminaire en séminaire au gré des événements du Premier Empire, puis de la Restauration, entre 1804 et 1816 (Alix, Saint-Jodard, Saint-Irénée), désireux de retrouver la tranquillité et peut-être les privilèges de l'Ancien Régime, imaginent paradoxalement une nouvelle Eglise comme les jésuites l'avaient fait pour réagir à la Réforme au XVI<sup>ème</sup> siècle.

Autour du père Jean-Claude Courveille qui a eu une forte expérience spirituelle au Puy, de tout jeunes séminaristes se réunissent : il y a parmi eux notamment les frères Jean-Claude et Pierre Colin, Etienne Terrailon, Marcellin Champagnat, Etienne Déclas...

Nous sommes dans une période d'effervescence religieuse : en 1814, la Société de Jésus, les Jésuites, et les Sulpiciens sont rétablis ; en 1815, c'est au tour de la Congrégation des Missions ou Lazaristes, des Missions Étrangères de Paris, rue du Bac ; c'est aussi l'année de l'ordination de Jean-Marie Vianney, futur curé d'Ars ; Louis Querbes, autre condisciple de séminaire de Colin et futur fondateur à Vourles des Clercs

de Saint-Viateur, le sera en 1816 ; Benoît Coste transforme à Lyon, sa « Société des jeunes gens » en Œuvre de la Propagation de la Foi sous l'impulsion de Pauline Jaricot ; le cardinal Fesch, pour qui son neveu Napoléon a constitué un super diocèse comprenant le Rhône, la Loire et l'Ain, crée la Société des prêtres de Saint-Irénée, en charge de la paroisse Saint-Bruno et de l'institution des Chartreux...

Le 23 juillet 1816<sup>1</sup> donc, les douze apprentis maristes reçurent la communion des mains de Jean-Claude Courveille et firent le vœu de « fonder la très pieuse Congrégation des Mariistes [sic] ». Il faudra bien du temps avant que la nouvelle congrégation soit effectivement reconnue : rien n'y était favorable, ni les évêques inquiets de voir des prêtres leur échapper après la saignée des années révolutionnaires et les répressions de l'Empire, ni la situation politique instable avec des diocèses changeant de format constamment<sup>2</sup>, ni l'incompréhension des autorités ecclésiastiques effrayées par l'autoritarisme de Courveille à l'égard de ses compagnons ou par l'ambition démesurée de Colin qui déclarait vouloir que le monde entier soit mariste. D'ailleurs, après la dispersion des compagnons de la première heure pour obéir à leur évêque d'origine, ce ne sont pas les Pères qui seront d'abord plus ou moins reconnus mais les Frères et les Sœurs. Marcellin Champagnat, nommé à La Valla, près de Saint-Chamont, fondera le premier un groupe de frères en 1817 ; quant à Jeanne-Marie Chavoïn, attirée à Cerdon – les frères Colin y étaient curé et vicaire – par le projet dont elle avait eu vent de cette congrégation pour la Vierge, elle fondera

<sup>1</sup> Sur le modèle de la Société de Jésus fondée deux cent quatre-vingt-deux ans plus tôt à Montmartre, un 15 août par Ignace de Loyola et cinq de ses compagnons.

<sup>2</sup> En 1790 les révolutionnaires qui veulent que la carte des diocèses coïncide avec celle des départements réduisent le nombre de ces diocèses de 140 à 83.

les Sœurs Maristes en 1826 : des frères d'un côté, des religieuses de l'autre, c'est, pour l'Église d'alors, prendre moins de risque ! Le pape n'acceptera de reconnaître la Congrégation des Pères Maristes qu'en 1836 parce qu'il a besoin de missionnaires pour l'Océanie.

Jean-Claude Colin, qui sera finalement la tête de ce groupe, était une personnalité discrète à l'éducation rigoureuse. Né en 1790, il avait vu dans son enfance son curé choisir la clandestinité pour éviter de devoir prêter le serment républicain ; il avait vu des gendarmes débarquer au domicile et son père obligé de se cacher dans les bois pour avoir abrité des prêtres réfractaires ; il avait vu sa mère mourir à l'âge de cinq ans. Tout cela l'avait prédisposé à la solitude. Sa gouvernante, puis le petit séminaire lui inculquèrent un jansénisme sévère lui faisant croire qu'il suffisait de croiser une femme sur la route pour qu'elle tombe enceinte ou que seule l'application absolue des préceptes moraux permettait de se sauver ! Son histoire est marquée ensuite par la découverte de la providence : ne désirant pas être prêtre, il le devint « je ne sais comment », déclarait-il<sup>3</sup> ; voulant rester à Lyon pour mener à bien son projet, il fut envoyé, en 1816, comme vicaire de son frère à Cerdon, dans l'Ain ; alors qu'il commençait à être reconnu comme prédicateur dans cette paroisse, on l'envoya prêcher des missions, en 1825, dans les campagnes du Bugey ; alors qu'il avait connu le succès dans ses campagnes d'évangélisation, son évêque lui imposa la direction du collège de Belley, en 1829, en dépit des moqueries dont il était l'objet de la part des professeurs ; enfin, tandis qu'il avait remis sur pied le collège, le pape lui demandait, en 1836, d'envoyer huit des vingt-quatre premiers pères entrés

<sup>3</sup> *Mémoires de Mayet, 1838/1839*, cité p. 107 dans *Jean-Claude Colin, Mariste de Donal Kerr*, édition Karthala, 2010.

chez les maristes en Océanie occidentale, la partie orientale étant dévolue aux Pères de Picpus. C'est presque par hasard qu'il arrivera donc à l'éducation, reprenant ou fondant, après le collège de Belley, ceux de Valbenoîte, de La Seyne, de Saint-Chamond<sup>4</sup>, de Montluçon. Lyon, pourtant origine de la congrégation, n'arrivera que bien plus tard.

Son expérience de fondateur n'est pas celle, moderne, du self-made-man qui sait où il va, a un plan déterminé, mais tout au contraire celle de quelqu'un à qui les événements montrent que ses idées d'origine étaient trop rigides, sa méthode inadap-tée, son volontarisme inacceptable pour les autorités. Il transforma en conséquence complètement son intuition initiale et sa pédagogie par la même occasion : l'éducateur mariste ne sait pas a priori comment il va faire, il relativise l'intérêt de la technique même s'il l'a éprouvé, il préfère se tromper ou être accusé de faiblesse plutôt que passer en force. Il sait que, par rapport à l'infini patience de Dieu, tous les projets auxquels nous tenons, que nous désirons réaliser à notre manière, risquent davantage de priver l'enfant de liberté. En fait, il découvre que la manière de Marie est préférable à la sienne.

### **L'œuvre éducative et l'ouverture de Sainte-Marie**

Après l'approbation de la Société de Marie par le pape Grégoire XVI en 1836, vingt prêtres prononcent des vœux et choisissent des Constitutions et un premier supérieur général en la personne de Jean-Claude Colin. Il le restera jusqu'à sa retraite volontaire en 1854. Le pape ayant reconnu les Maristes à condition qu'ils partent en mission en Océanie, ce sera le premier apostolat de la jeune congrégation de 1836 à 1847,

<sup>4</sup> Il remplaça celui de Valbenoite, fondé cinq années plus tôt, suite à la destruction de l'abbaye où était installé le collège par une crue qui ne laissa debout que la statue de la Vierge...

avec l'assentiment de Louis-Philippe, puis de la Deuxième République, qui y voient un moyen d'affirmer la présence française dans le monde. Le second apostolat, en cette période de reconstruction pour l'Église et alors que les lois du Concordat de 1801 limitent le nombre de prêtres par diocèse, sera de rendre service au clergé séculier trop restreint en prenant en charge par exemple l'aumônerie des prisons, la direction de séminaires, des confessions. Enfin le troisième apostolat sera l'éducation.

Contraint de diriger le collège de Belley dès 1829, Jean-Claude Colin y avait découvert que le projet mariste trouvait son plein épanouissement dans l'éducation : moins d'un an après sa nomination, il publie d'ailleurs des « Avis aux maîtres ». Ce n'est pas lui cependant qui développe les collèges, contrairement à Marcellin Champagnat dont ce sera la première tâche et la constante préoccupation avec les Frères maristes. Entre 1854 et 1873 en revanche le père Favre, deuxième supérieur après Colin, dans une période il est vrai politiquement favorable<sup>5</sup>, ouvre une douzaine de collèges dont ceux de Toulon, de Riom en 1856, de Senlis en 1869... A l'époque, les écoles publiques sont souvent jugées aussi chères et beaucoup moins attentives aux élèves, leurs professeurs, issus de l'Université, considérant qu'ils n'ont pas de tâche éducative ; les prêtres dans les écoles religieuses, au contraire, presque bénévoles, prennent en charge l'animation en dehors des cours et assurent une éducation morale.

<sup>5</sup> La période est favorable sous Louis-Napoléon Bonaparte : entre 1855 et 1899 les écoles religieuses passeront de 22 à 43% des effectifs du secondaire alors que les écoles privées laïques diminueront de 36% à 6%, les lycées d'Etat restant à un niveau stable de 42% ; les effectifs augmentent et, avant l'obligation scolaire de la loi de 1882, il est vrai avec des modifications du système de comptage, on serait à 70% de scolarisation d'une classe d'âge ; le ministre de l'Éducation, le comte de Falloux, crée des Académies pour décentraliser, et organise deux systèmes, l'enseignement public financé par les collectivités locales et l'enseignement privé par des associations ou congrégations.

Jules Ferry retiendra d'ailleurs cet atout de l'éducation catholique en donnant une forte dimension morale à l'instruction de son enseignement laïc. Il faudra attendre une période très néfaste à la fin du siècle pour que les pères pensent ouvrir un établissement scolaire dans la ville d'origine de la congrégation et capitale des missions<sup>6</sup>.

Dès 1837 pourtant, un an après la reconnaissance de la congrégation par le pape, les frères Colin, les pères Terraillon, Champagnat, quatre des douze compagnons de 1816, avaient acquis la propriété dite « maison Puylata »<sup>7</sup> soit « plusieurs maisons, divers corps de maisons accessoires, terrasses, cour, jardin, passage et autres fonds » entre la montée Saint-Barthélemy, le clos des Lazaristes et la montée des Grands-Capucins, aujourd'hui montée des Carmes-Déchaussés ainsi que la ruelle de Mataflon dont ne subsiste qu'une petite cour visible à la sortie de la chapelle. Les nouveaux propriétaires ont l'obligation de garder les locataires, dont une loge maçonnique ! Le père Colin logeait au rez-de-chaussée, et des membres de groupes de laïcs partageant la spiritualité mariste y étaient accueillis : les Mères chrétiennes, les Messieurs, les Vierges chrétiennes, les Jeunes Gens. Plus tard, entre 1860 et 1880, seront édifiés, sur une montée Saint-Barthélemy rabaissée, les immeubles du 4 et du 6, mais toujours pas de collège. Or, en 1880, un an après qu'il a succédé au gouvernement d'ordre de Mac Mahon, Jules Grévy et ses ministres, Paul Bert et Jules Ferry, décident que les congrégations ne peuvent plus être enseignantes et qu'il faut expulser les prêtres. La police vient montée Saint-Barthélemy, bien qu'il n'y ait pas de collège, pour en sortir manu militari dix maristes en novembre de cette même année.

<sup>6</sup> Une petite tentative à La Favorite eut lieu entre 1831 et 1841, abandonnée dès l'ouverture des Chartreux ainsi que d'un petit séminaire à Oullins.

<sup>7</sup> Du nom de Guillaume Puylata, neveu d'Octavio Mey, qui fit édifier la maison en 1670 à partir des pierres de la chapelle des Ursulines dont la tribune s'était effondrée, actuellement bâtiment des terminales et préparatoires. Les Ursulines vendront le reste de leur propriété aux Lazaristes.

Mais les pères avaient anticipé : pour cacher l'appartenance de la propriété à la Société de Marie et éviter la saisie des biens, les acquéreurs de 1836 les avaient en effet fictivement revendus à des pères en nom propre. Les autorités ne pouvant exproprier des propriétaires laïcs se contentent de l'expulsion symbolique des quelques pères résidents, et tolèrent ensuite leur présence parce qu'ils sont peu politisés et qu'il n'y a pas de collège.

En 1893, la situation politique a changé et l'Eglise aussi : Léon XIII développe dans *Rerum Novarum* une doctrine sociale de l'Eglise et dans *Inter sollicitudines* l'idée que la République et le christianisme ne sont pas opposés ; pour les maristes, il s'agit à la fois de répondre aux familles qui demandent qu'une annexe de Saint-Chamond soit ouverte à Lyon et de s'adresser à la population aisée du centre ville lyonnais pour y trouver des vocations. C'est le père Bourgeot, alors âgé de 56 ans et sécularisé depuis dix ans, qui obtient officiellement l'agrément des autorités civiles pour l'ouverture du collège : celui-ci est reconnu en janvier 1893 avec cinq élèves de 8<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> au 17, montée des Carmes, pour éviter l'adresse de ce qui était la communauté des pères au 4, montée Saint-Barthélemy. Dès 1896, il y a une centaine d'élèves répartis sur dix classes et cet effectif impose de s'installer dans la maison du bas.

Mais, de 1902 à 1905, les lois anticléricales d'Emile Combes vont interdire à nouveau les congrégations enseignantes : là encore, les maristes anticipent. Dès 1899, le supérieur de la congrégation demande la sécularisation de tous les pères enseignants ; à Lyon, le directeur, le père Perret, à qui le préfet reproche des activités antirépublicaines, laisse la place, après quelques autres figures, au père Thévenon, professeur de philosophie, officiellement civil : « ni mes collègues, ni moi, ne conservons aucun lien avec la congrégation des pères maristes » écrit-il mensongèrement pour éviter la fermeture. Le père Thévenon règnera sur ce qu'on appelle alors l'externat Sainte-Marie



pendant trente années très difficiles sur le plan politique<sup>8</sup> autant que sur le plan juridique, puisque le bail qu'il signa en 1903, sa première année de direction, sauva l'Externat de la spoliation, non sans de longs et risqués procès. La maison et son mobilier sont d'ailleurs mis en liquidation mais, lors de la vente par le tribunal, en 1906, c'est une « Société Immobilière du cinquième arrondissement » qui rachète le bien ! Ses administrateurs sont des parents d'élèves ou des amis des pères (Beckensteiner, Balas, Fichet, Mortamet, Josserand, Thomas). L'Association familiale qui est gestionnaire de Sainte-Marie et la Fondation des Maristes de Puylata, qui est propriétaire aujourd'hui, sont héritiers de cette Société. Le père Thévenon crée l'Association des anciens, l'Association des parents d'élèves (la première de l'enseignement congréganiste) et le nombre d'élève passe de 139 à 297.

Dans toutes ces tribulations, le père Thévenon se montre mariste, c'est-à-dire d'abord discret : il sait qu'il fera grandir l'œuvre s'il collabore avec la société de son temps, ne provoque pas les autorités de l'époque, ne milite pas au sens où des chrétiens pourraient revendiquer des avantages, mais cherche comment rendre service aux familles, sans cependant céder aux diktats du moment. Il se montre ensuite patient et rusé en utilisant les moyens légaux pour conserver Sainte-Marie, en restant joyeux sans jouer au martyr, en s'adaptant sans prétendre construire une œuvre extraordinaire : car, à l'image de Marie, il sait que ce qu'il fait n'a de sens que si Dieu lui en donne. Ses qualités de directeur sont exactement celles de l'enseignant tel que Colin le voulait, à « la manière de Marie », un enseignant qui sait ne pas affronter gratuitement son élève, ne pas vouloir obtenir trop vite de lui un résultat, ne cherche pas même de la reconnaissance.

<sup>8</sup> Il partira un an après la loi de 1932 sur la liberté d'enseignement (ministère Edouard Herriot). Il connaîtra donc la guerre de 14-18 où un quart des anciens mourront au combat. De 1897 à 1914, 60 anciens sur 220 donneront leur vie dans le conflit. La construction de la chapelle est un témoignage de reconnaissance.

### Développement de Sainte-Marie

Après le père Thévenon, on citera deux autres directeurs qui ont particulièrement compté pour notre maison. Tout d'abord le père Antoine Forissier, directeur de 1952 à 1963. Après le recul des effectifs pendant la guerre, dû en partie au départ des professeurs au front, un peu relayé par l'arrivée des premières femmes professeurs à la fin des années trente, le collège va bénéficier de l'augmentation des effectifs d'élèves scolarisés, baby-boom et élargissement de l'accueil scolaire aidant, en passant de 528 élèves en 48 à 1046 élèves à son départ. C'est la raison pour laquelle il décidera de l'ouverture en 1960 d'une annexe, en profitant de l'opportunité du départ des Sœurs de Saint-Joseph qui avaient, chemin de Montauban, une œuvre d'aide aux filles en difficulté dans la propriété de La Solitude. Mais, outre l'ouverture de ce site, c'est aussi le renouvellement éducatif et spirituel, bien initié par son prédécesseur le père Girard, qui caractérise la période : dans un beau livre de 1990, intitulé *Présences de Marie*, Antoine Forissier montre comment l'intuition d'origine, les obstacles historiques, ont fait découvrir que la dimension éducative était au cœur de la spiritualité mariste. Il décrit comment la contemplation de Marie et la prière ont conduit les quatre fondateurs aux mêmes attitudes : « un esprit marial de village (...) c'est un message qui ne manque pas d'intérêt aujourd'hui, dans un temps marqué par l'anonymat des grandes villes et des grands immeubles. Sans doute existe-t-il une littérature sur les aspects négatifs de la communauté de village (...) mais l'exemple de Jeanne-Marie Chavoïn et de Marie Jotillon évoque plutôt ces personnes discrètes qui font la Providence d'un village ou d'un quartier (...) : on peut leur parler de problèmes personnels. » C'est « un lieu où chaque personne se sent reconnue comme telle par les autres avec un préjugé

favorable, un a priori de confiance, une possibilité de pardon sans réticence, une action de grâce pour les talents, le développement et le succès de chacun. »<sup>9</sup>

Le deuxième directeur emblématique, c'est bien sûr le père Marc Perrot. Arrivé à la direction après le père Bernard Peillon, il y restera trente-trois ans, jusqu'en 1999. Avec la loi Debré de décembre 1959 qui lie par contrat chaque établissement à l'État, lequel prend désormais à sa charge les salaires des professeurs, les tarifs de scolarité modérés permettent au plus grand nombre de s'inscrire dans le privé. A Sainte-Marie, le père Perrot instaure d'ailleurs un système de quotients familiaux avec une dizaine de tranches, permettant une solidarité de fait entre les familles. Le nombre d'élèves augmente dans le secondaire et particulièrement à Sainte-Marie dont les effectifs passent de 1050 à 2500 l'année de la création, en 1976, d'une annexe à La Verpillière. Le but était, entre autres, de s'ouvrir à la population d'une ville nouvelle et des zones urbaines qui l'entourent où l'enseignement catholique n'était pas présent. Ce sont de très jeunes professeurs qui sont les pionniers de cette fondation : 45 des 68 professeurs ont moins de trente ans. En 1977 est ouverte la première section technologique G, puis en 1986 une première classe préparatoire commerciale, suivie en 1988 d'un BTS, en 1989 d'une Préparatoire littéraire, en 1990 d'un BTS CI à La Verpillière. Sont créés aussi des Chœurs d'enfants dès 1977 à La Verpillière, grâce à Jacques Nassans, et en 1991 à Lyon, avec l'aide de Robert Fayolle, alors préfet du primaire, sous l'impulsion de Jean-François Duchamp.

A sa retraite, l'établissement accueillera sur ses trois sites plus de 3500 élèves. Le père Perrot aura installé des laïcs à tous les postes de cadres, puisque les pères maristes

<sup>9</sup> Antoine Forissier, *Présences de Marie, Fondateurs et fondatrices Maristes*, édition Nouvelle Cité, 1990, p.272 et p. 280

n'accueillent plus de vocation en Europe. Mais la vocation chrétienne de la maison est pleinement assumée : une équipe de professeurs menée par Jean-Noël Dumont et Xavier Lacroix publie dès 1982 la collection des *Chemins de la Foi* pour étayer les cours déjà créés sous l'impulsion du père Peillon au début des années soixante-dix ; une confrérie de professeurs, accompagnée par le père Claude Rozier, historien de la Société de Marie et auteur de cantiques<sup>10</sup>, se réunit régulièrement pour réfléchir et partager à la lumière de la tradition mariste ; les chapelles sont repensées et restaurées, la catéchèse est vivante. C'est peut-être, avec les textes publiés par *Lyon Mariste*, dans sa collaboration longue et féconde avec Georges Adilon que Marc Perrot dira le mieux sa conception de l'esprit mariste. Là non plus pas de plan prévu, mais une constante adaptation au besoin du moment, comme une méditation de béton mûrie à plusieurs. Le mélange d'austérité cistercienne et d'originalité assumée, de rigueur protestante et de poésie baroque dans les formes et les détails est finalement très mariste. On y trouve aussi bien le désir colinien d'être « inconnu et comme caché » que celui d'être universel et de voir grand et haut. Marie reine et Marie enfouie de Nazareth.

Pourquoi va-t-on aux Chartreux, aux Lazaristes et chez les Maristes ? Parce qu'il n'y a pas de chartreux ni de lazaristes mais qu'il y avait des maristes. Faut-il qu'avec le départ des derniers pères la préposition change ? La congrégation propose à chacun de faire vivre cette tradition désormais à travers les rencontres de groupes dans l'association « Maristes en éducation » : des laïcs peuvent découvrir cet esprit, se former, partager.

<sup>10</sup> Claude Rozier a largement participé au renouveau du chant liturgique après guerre ; il est l'auteur de *Ecoute, écoute, Envoie tes messagers*, des paroles modernes de *Il est né le divin enfant*, *Le Seigneur est notre secours*, *Mystère du calvaire*, *Qui donc est Dieu*, *Si nous partageons*, *Toi Notre-Dame...* cantiques chantés par des générations et toujours vivants.

Un groupe existe à La Verpillière, un autre à Lyon. Des ouvrages à la bibliothèque permettent déjà de *Prier quinze jours avec Jean-Claude Colin*, de revivre l'aventure des missionnaires en Océanie... A la Toussaint, notre retraite annuelle des professeurs éducateurs et personnels de la maison est aussi un moment privilégié pour approfondir la manière de Marie. Et aux attentifs elle laisse la possibilité de se donner, chacun à sa manière, sans esprit de chapelle. Car Marie n'est pas d'abord l'objet d'une vénération, ce qui ferait écran à la rencontre du Christ. Elle est ce modèle, aussi bien pour l'enseignant que pour le chrétien, de la juste attitude. Couchée à Bethleem, au travail à Nazareth, à Jérusalem debout au pied de la croix, à la Pentecôte assise au milieu des apôtres.

J'ai trouvé chez Philippe Jaccottet, le grand « habitant de Grignan », l'amoureux de la lumière, le prodigieux traducteur, ce poème<sup>11</sup> de 1958 qui pourrait être une traduction contemporaine du mariste, dont les Constitutions disent le souci d'être « ignoti et quasi occulti in hoc mundo videantur » :

*Que la fin nous illumine*

*Sombre ennemi qui nous combats et nous resserres,  
Laisse-moi, dans le peu de jours que je détiens,  
Vouer ma faiblesse et ma force à la lumière :  
Et que je sois changé en éclair à la fin.*

*Moins il y a d'avidité et de faconde  
en nos propos, mieux on les néglige pour voir  
jusque dans leur hésitation briller le monde  
entre le matin ivre et la légèreté du soir.*

*Moins nos larmes apparaîtront brouillant nos yeux  
Et nos personnes par la crainte garottées,  
Plus les regards iront s'éclaircissant et mieux  
Les égarés verront les portes enterrées.*

*L'effacement soit ma façon de resplendir,  
La pauvreté surcharge de fruits notre table,  
La mort, prochaine ou vague selon son désir,  
Soit l'aliment de la lumière inépuisable.*

● **MARC BOUCHACOURT**

<sup>11</sup> *L'Ignorant*, de Philippe Jaccottet, 1958, in *Poésie 1946-1967*, édition Poésie/Gallimard p.76, 1971